

CONDITIONS D'ACCES AUX ESPACES COLLECTIFS

v. 20200610

DURUS

Dans le contexte actuel de pandémie de Coronavirus (COVID-19) et afin d'assurer au maximum la santé et la sécurité de ses salariés, DURUS met en place le protocole suivant pour l'accès aux espaces collectifs de ses établissements :

1. Limitation du nombre de personnes présentes en même temps au sein d'une même pièce :
 - Dépôt : 8 personnes
 - Bureaux : 4 personnes
 - Salle de pause : 3 personnes
 - Vestiaire : 1 personne
 - Cuisine : 1 personne
 - Sanitaire/Points d'eau : 1 personne
2. Respecter une distance minimale de 1.5 m dans toutes les situations de travail
3. Respecter les règles sanitaires gouvernementales dites « mesures barrières » :
 - Se laver très régulièrement les mains
 - Tousser ou éternuer dans le coude ou dans un mouchoir
 - Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
 - Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
4. Porter un masque est recommandé
5. Désencombrer les surfaces afin de faciliter le nettoyage
6. Ranger au maximum les objets personnels
7. Maintenir des espaces de travail ranger et organiser dans les bureaux, dits « Clean Desk »
8. Ne pas se prêter les objets : stylos, téléphones (...)
9. Nettoyer régulièrement son espace de travail avec les produits appropriés mis à disposition
10. Aérer le plus souvent possible les locaux
11. Maintenir les portes ouvertes (hors porte coupe-feu) et ouvrir les portes qui doivent rester fermées avec le coude lorsque c'est possible
12. Eviter de tenir la rampe d'escalier mais garder la main à proximité
13. Pendre les repas dans la salle de pause en respectant la capacité d'accueil visée au point 1 et en respectant une distance minimale de 1.5m. Les déchets doivent être déposés dans un sac poubelle unique qui est placé immédiatement dans les poubelles industrielles.
14. Les salariés doivent se munir de leur propre vaisselle à laver au retour à leur domicile ou privilégier la vaisselle jetable. La prise des repas à l'extérieur des locaux est privilégiée.
15. Respecter un roulement pour les locaux communs afin de maintenir les distances dans les lieux confinés et respecter les consignes d'hygiène élémentaire